



## bonjour question pour préavis

Par **mariemae**, le **06/10/2008** à **15:38**

nous attendons notre 3ème enfant, et pour cela on est en recherche active d'un nouveau logement plus grand.

quelqu'un peut il me dire si la loi est passée, pour que le préavis ne soit plus que d'un mois au lieu de 3??????

car on va visiter une maison samedi et si elle nous plait je voudrais être dans la capacité de répondre à la propriétaire, si elle nous demande, quand on emménagera.

merci à vous.

Par **superve**, le **07/10/2008** à **12:57**

Bonjour

Le préavis réduit à un mois existe déjà depuis longtemps mais pour des hypothèses bien définies par la loi comme : la mutation, le nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, le premier emploi, les raisons de santé si vous êtes âgé de plus de 60 ans, le fait d'être au RMI.

Si votre cas n'entre pas dans l'une de ces catégories, vous ne pouvez y prétendre et le seul moyen de faire réduire la durée de votre préavis est d'obtenir l'accord de votre bailleur.

Bien cordialement.